

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 367

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS
PATRIMONIALES
ENVISAGÉES EN 2021 SUR
LE COMPTE
D'AFFECTATION SPÉCIALE
« PARTICIPATIONS
FINANCIÈRES DE L'ÉTAT »



PROGRAMME 367
**Financement des opérations patrimoniales envisagées
en 2021 sur le compte d'affectation spéciale «
Participations financières de l'État »**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Responsable du programme n° 367 : Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Indépendamment du financement des opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 auquel il avait été répondu par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 avec la création du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » doté initialement de 20 000 M€, le CAS PFE a par ailleurs été confronté au début de l'été 2021 à des besoins d'intervention pour des opérations classiques excédant les disponibilités du compte en l'absence de recettes de cession, le solde comptable risquant ainsi de devenir déficitaire.

Les dépenses nouvellement identifiées ne pouvant être rattachées au programme 358, dès lors que les opérations envisagées ne relevaient pas par nature du soutien à des entreprises stratégiques fragilisées du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire, une réponse à cette difficulté a été apportée par la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 à travers :

- une ouverture de crédits à hauteur de 2 000 M€ (AE=CP) sur le CAS PFE afin de lui permettre de réaliser les dépenses non prévues en loi de finances initiale mais dont la mise en œuvre devait intervenir courant 2021 ;

- la création **du programme 367 « Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État" »** (article 29 de la loi de finances rectificative pour 2021), doté également de 2 000 M€ de crédits. L'ouverture de crédits sur le programme 367 permettant d'abonder le CAS PFE en recettes a ainsi eu vocation à financer des opérations identifiées en début de gestion 2021, ce afin de permettre également de maintenir un niveau de solde comptable du CAS PFE suffisant pour poursuite de la gestion courante sur le reste du périmètre APE.

C'est ainsi qu'en août 2021, le CAS PFE a bénéficié d'un abondement du programme 367 à hauteur de 1 000 M€ préalablement à la mise en œuvre d'opérations de marché non budgétées initialement.

Néanmoins, les conditions de marché et d'opportunité financière n'ayant pu être réunies pour la réalisation de ces opérations, l'abondement d'1 000 M€ n'a pas été consommé et contribue ainsi pour une grande part au montant de report de solde comptable du CAS PFE de 1 686 M€ sur la gestion 2022.

Par ailleurs, le solde du programme 367 restant disponible à fin 2021, soit 1 000 M€, a été reporté en totalité sur ce programme à l'issue de la publication, le 20 mars 2022 d'un l'arrêté de report le 20 mars 2022. En effet, certaines opérations à la fois récurrentes ou nouvelles ont été identifiées par l'APE comme susceptibles d'intervenir au cours de l'exercice 2022, sans que le CAS PFE puisse garantir, cette année encore, le niveau de ressources suffisant pour leur financement. Aussi, le programme 367 a été maintenu en loi de finances initiale pour 2022 et renommé « Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et 2022 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État" ».

Enfin, si le programme 367 ne relève pas du CAS PFE, s'agissant d'un programme du budget général, la nécessité d'articuler le rythme d'abondement du compte d'affectation spéciale «Participations financières de l'État » en recettes via le programme 367 avec la réalisation effective des opérations financières de nature patrimoniale qui nécessite de tels versements, justifie la désignation du Commissaire aux participations de l'État comme Responsable du programme 367.

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Programme n° 367 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021	1 000 000 000	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 000 000 000	+2 000 000 000	
Total des AE ouvertes	2 000 000 000	2 000 000 000	
Total des AE consommées	1 000 000 000	1 000 000 000	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021	1 000 000 000	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 000 000 000	+2 000 000 000	
Total des CP ouverts	2 000 000 000	2 000 000 000	
Total des CP consommés	1 000 000 000	1 000 000 000	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales	0	0

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 367

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	
prévues en 2021		0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	0	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	0	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
Total hors FdC et AdP		0			0	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 000 000 000			+2 000 000 000	
Total*	0	2 000 000 000	1 000 000 000	0	2 000 000 000	1 000 000 000

* y.c. FdC et AdP

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Programme n° 367 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		2 000 000 000		2 000 000 000				
Total		2 000 000 000		2 000 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		2 000 000 000		2 000 000 000				

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Programme n° 367 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Justification au premier euro | Programme n° 367

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 2 000 000 000	CP ouverts en 2021 * (P1) 2 000 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 1 000 000 000	CP consommés en 2021 (P2) 1 000 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 000 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 000 000 000	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 000 000 000	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -1 000 000 000
AE engagées en 2021 (E2) 1 000 000 000	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 1 000 000 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Programme n° 367 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021		1 000 000 000	1 000 000 000		1 000 000 000	1 000 000 000
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 000 000 000		1 000 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 000 000 000		1 000 000 000
Total		1 000 000 000		1 000 000 000

Le 31 août 2021, le CAS « Participations financières de l'Etat » a bénéficié d'un abondement de 1 000 000 000 € à partir du programme 367 « Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 sur le compte d'affectation spéciale "Participations financières de l'État" ». En l'absence de disponibilités suffisantes sur le CAS PFE compte tenu notamment de recettes de cession inexistantes en 2021, ce premier abondement avait vocation à permettre le financement d'opérations de marché non prévues lors de la préparation de la loi de finances pour 2022, tout en restaurant un solde prudentiel sur le CAS PFE permettant ainsi la mobilisation immédiate de ressources en cas de besoin.

Or les conditions de marché et d'opportunité financière n'ont pas pu être réunies pour la réalisation de ces opérations.